

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
2 mars 2023
Date d'affichage
2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept mars à vingt heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le deux mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Joël DAVID, Emilie LOPES, Maryse BESNIER, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME, Annick CUISNIER.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélie BUTET,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

EHPAD AMICIE DE MONTFORT LE GESNOIS - FONDS D'INVESTISSEMENT, 2023-11

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation financière de la résidence Amicie Ehpad de Montfort le Gesnois.

Grâce à la participation financière de 14 communes de proximité de la Résidence Amicie, les travaux d'humanisation et de restructuration de la Résidence se poursuivent au bénéfice des résidents accueillis, personnes âgées en provenance du territoire.

Deux phases de travaux ont été achevées et la troisième et dernière phase a été initiée en fin d'année 2022. Ainsi, tous les résidents sont désormais installés dans des chambres restructurées ou neuves.

La dernière phase de travaux permettra la suppression de la totalité des chambres doubles (qui s'élèvent à 13 aujourd'hui), l'aménagement d'un nouveau hall d'accueil, l'installation de nouveaux bureaux administratifs de l'espace animation.

Lors de la signature des conventions initiales de soutien financier au projet, la commune de Torcé-en-Vallée n'avait pas souhaité s'associer au projet.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des matériaux et des retards pris dans l'avancée des travaux. Une nouvelle participation financière est sollicitée auprès des communes du canton à hauteur de 472 000 euros.

Le plan de financement est le suivant :

- Le département est sollicité à hauteur de 100 000 euros
- Les Communes du canton sont sollicitées à hauteur de 272 000 euros en sachant que Montfort le Gesnois s'est positionnée pour 100 000 euros
- La résidence autofinance 100 000 euros

Trois solutions sont proposées

- Pas de participation,
- Rattrapage des 5 années passées et participation des 5 années à venir pour un montant de 25 972,12 euros.
- Intégration dans la solidarité à compter de 2023 pour un montant de 11 437,55 euros.

Compte tenu de la position de l'ancien mandat, Monsieur le Maire propose au conseil de participer à la solidarité, à compter de 2023 pour un montant de 11 437, 55 euros.

La commune a la possibilité d'inscrire la somme totale à son budget primitif 2023 ou d'échelonner cette somme sur 5 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du seul Ehpad du canton et que notre participation limiterait l'impact sur le coût journalier des personnes âgées.

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	9	2	1

- **DECIDE** d'intégrer la solidarité pour l'Ehpad à compter de 2023 pour un montant de 11 437,55 euros.
- **DECIDE** d'inscrire cette somme au budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

